

Compte-rendu de la quatrième réunion de travail du GT Transports tenue le cadre de la Conférence des parties (COP) régionale en région Auvergne-Rhône-Alpes

Jeudi 13 juin 2024 – 9h30-12h

La réunion s'est tenue en visio conférence. Elle a réuni près de 80 personnes représentant différentes institutions (collectivités, entreprises, représentants associatifs et institutionnels).

Rappel du contexte

En septembre 2023, le Président de la République a appelé les collectivités à conduire un exercice de planification écologique inédit au sein de leurs territoires en menant des COP territoriales comme outils de discussion stratégique organisées à l'échelle de la région.

Dans l'esprit des Conférences des Parties des Nations-Unies, les COP territoriales visent à renforcer les dynamiques existantes à l'échelle territoriale : il s'agit de partager l'effort nécessaire pour réduire l'empreinte carbone et préserver la biodiversité des territoires en fonction des réalités locales, en intégrant de manière cohérente tous les volets de la planification écologique.

Objectifs de la réunion

Lors de cette quatrième réunion sectorielle, les défis et actions définis pour le secteur « Transports » ont été présentés aux participants, accompagnés d'un focus sur quelques actions phares. Les objectifs de cette dernière réunion étaient multiples :

- Revenir sur les temps forts de la COP régionale : de la large collecte et remontée d'informations par les diverses parties prenantes au travail de priorisation pour accélérer la mise en œuvre de la feuille de route
- Donner de la visibilité sur la manière dont les travaux ont été réalisés : mise en perspective avec les travaux SGPE et présentation du projet de structuration de la feuille de route
- Partager les actions prioritaires identifiées par les groupes de travail pour intégration à la feuille de route et recueillir les retours des participants sur les actions (adhésions, réticences, autres questionnements) via des temps participatifs
- Projeter vers la suite des travaux, la COP de clôture de l'automne 2024, les futurs chantiers prioritaires, et les prochaines COPs

Défis et actions sectoriels : présentation et échanges

Les actions définies tout au long des travaux de la COP viennent répondre à un défi défini pour chaque secteur. Ces défis et actions ont été présentés et les participants ont été sollicités pour évaluer :

- À quel point ils soutenaient la mise en avant des actions des différents défis et actions dans la feuille de route régionale ;
- Quelles sont les 3 actions qu'ils souhaiteraient suivre à court terme.

La liste des défis et actions présentées ainsi que les réponses à ces questions évaluatives sont présentées en annexe 1.

Des échanges sous forme de questions – réponses ont également eu lieu sur ces défis et actions. Les éléments clefs sont retranscrits en annexe 2.

Échanges sur la démarche COP régionale et la suite des travaux

Dans une démarche d'amélioration continue, les participants ont été interrogés sur :

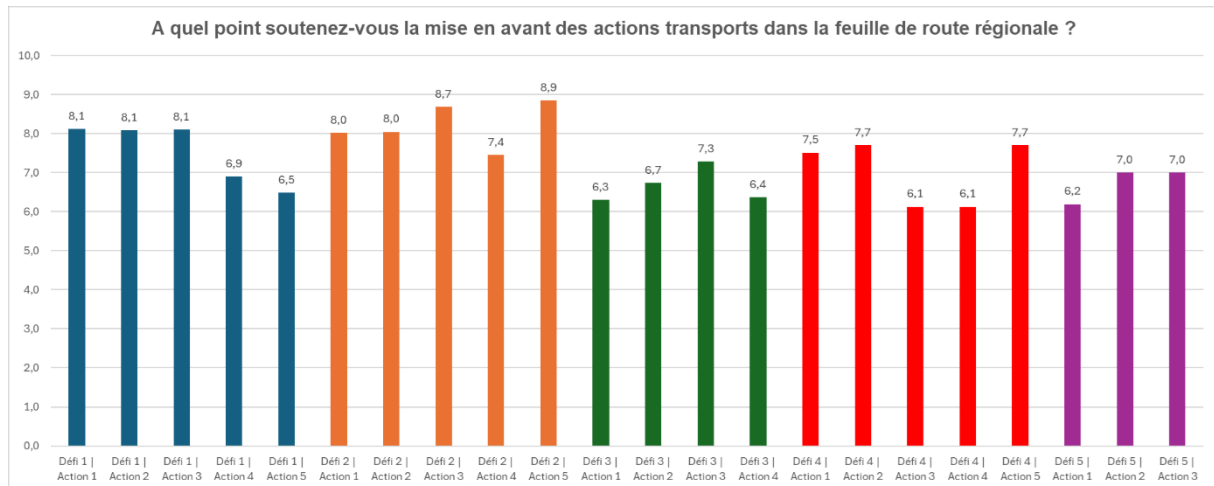
- Les points forts identifiés de la COP actuelle ;
- Les autres défis ou actions qui seraient intéressants à traiter lors des prochaines COP annuelles ;
- Des idées pour aller plus loin ou faire mieux lors des prochaines COP.

Les réponses à ces questions sont détaillées en annexe 3.

Le présent document, en complément du support de présentation et du replay, sont disponibles en ligne sur le [site de la COP](#).

Annexe 1 : Résultats des sondages sur les défis et actions

Question transversale sur les actions de chaque défi : à quel point soutenez-vous la mise en avant des actions des différents défis dans la feuille de route régionale ?



Pour le secteur transport de passagers :

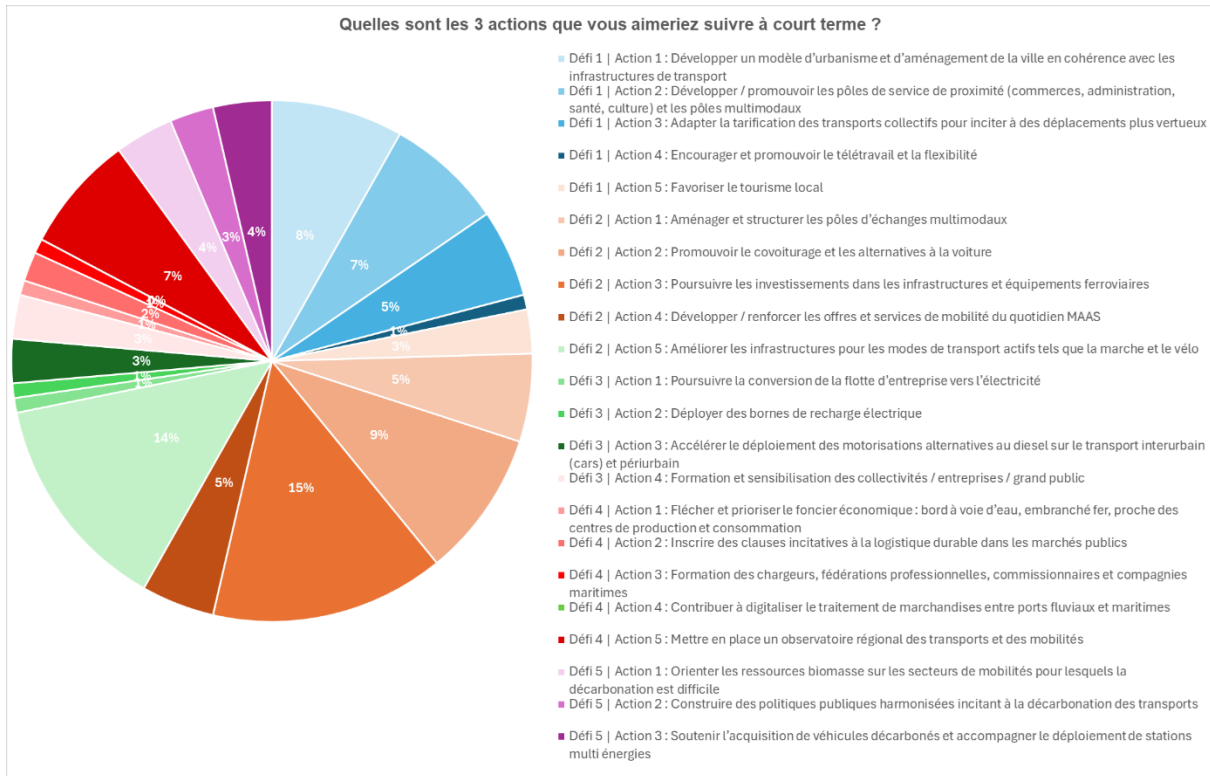
- **Défi 1** : Optimiser et réduire à la source les déplacements de 10% d'ici à 2030 ;
 - **Action 1** : Développer un modèle d'urbanisme et d'aménagement de la ville en cohérence avec les infrastructures de transport
 - **Action 2** : Développer / promouvoir les pôles de service de proximité (commerces, administration, santé, culture) et les pôles multimodaux
 - **Action 3** : Adapter la tarification des transports collectifs pour inciter à des déplacements plus vertueux
 - **Action 4** : Encourager et promouvoir le télétravail et la flexibilité
 - **Action 5** : Favoriser le tourisme local
- **Défi 2** : Promouvoir et développer les transports en commun, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée pour réduire de 15% l'utilisation de la voiture individuelle ;
 - **Action 1** : Aménager et structurer les pôles d'échanges multimodaux
 - **Action 2** : Promouvoir le covoiturage et les alternatives à la voiture
 - **Action 3** : Poursuivre les investissements dans les infrastructures et équipements ferroviaires
 - **Action 4** : Développer / renforcer les offres et services de mobilité du quotidien MAAS
 - **Action 5** : Améliorer les infrastructures pour les modes de transport actifs tels que la marche et le vélo

- *Défi 3* : Développer les motorisations & carburants décarbonés et renforcer l'efficacité des véhicules pour atteindre notamment 15% de véhicules électriques légers en 2030 ;
 - *Action 1* : Poursuivre la conversion de la flotte d'entreprise vers l'électricité
 - *Action 2* : Déployer des bornes de recharge électrique
 - *Action 3* : Accélérer le déploiement des motorisations alternatives au diesel sur le transport interurbain (cars) et périurbain
 - *Action 4* : Formation et sensibilisation des collectivités / entreprises / grand public

Pour le secteur transport de marchandises :

- *Défi 4* : Optimiser et décarboner le transport de marchandises en massifiant le recours au fret ferroviaire et fluvial pour réduire de 10% le transport routier de marchandises ;
 - *Action 1* : Flécher et prioriser le foncier économique : Bord à voie d'eau - Embranché fer - Proche des centres de production et consommation
 - *Action 2* : Inscrire des clauses incitatives à la logistique durable dans les marchés publics
 - *Action 3* : Formation des chargeurs, fédérations professionnelles, commissionnaires et compagnies maritimes
 - *Action 4* : Contribuer à digitaliser le traitement de marchandises entre ports fluviaux et maritimes
 - *Action 5* : Mettre en place un observatoire régional des transports et des mobilités
- *Défi 5* : Développer les motorisations & carburants décarbonés et renforcer l'efficacité des véhicules en optimisant le couple technologie/usage pour le transport de marchandises ;
 - *Action 1* : Orienter les ressources biomasse sur les secteurs de mobilités pour lesquels la décarbonation est difficile
 - *Action 2* : Construire des politiques publiques harmonisées incitant à la décarbonation des transports
 - *Action 3* : Soutenir l'acquisition de véhicules décarbonés et accompagner le déploiement de stations multi énergies.

Question transversale : quelles sont les 3 actions que vous aimeriez suivre à court terme ?



Les actions les plus plébiscitées sont les actions :

- Défi 2 | Action 2 : Promouvoir le covoiturage et les alternatives à la voiture
- Défi 2 | Action 3 : Poursuivre les investissements dans les infrastructures et équipements ferroviaires
- Défi 2 | Action 5 : Améliorer les infrastructures pour les modes de transports actifs tes que la marche et le vélo

Annexe 2 : questions - réponses

Questions	Réponses apportées par la cellule technique COP / intervenants
<p>La sobriété est-elle prise en compte dans les actions identifiées pour réduire les déplacements à la source ?</p>	<p>La sobriété est effectivement prise en compte dans plusieurs actions. L'action 4 du défi 1, "Encourager et promouvoir le télétravail et la flexibilité", contribue grandement à réduire les déplacements à la source. De plus, elle découle directement d'autres actions, telles que l'action 2 visant à promouvoir les pôles multimodaux et les services de proximité. Les groupes de travail ont donc bien abordé ce sujet.</p>
<p>L'action 1 du défi 1 vise à développer l'urbanisme en cohérence avec les infrastructures existantes. Ne serait-il pas plus judicieux de prendre davantage en compte l'évolution des infrastructures en fonction de l'urbanisation ?</p>	<p>Les deux propositions sont liées. Pour éviter une urbanisation anarchique, il est nécessaire de la concentrer autour des infrastructures existantes. Cependant, cela ne signifie pas que ces infrastructures ne doivent pas prendre en compte la desserte des zones déjà existantes.</p>
<p>Pourquoi la mise en place d'un observatoire régional des mobilités (action 5 du défi 4) est-elle réservée uniquement au transport de marchandises et non également au transport de voyageurs ?</p>	<p>L'action concernant la mise en place d'un observatoire régional pourrait également être incluse dans le défi 2, qui traite de la mobilité des voyageurs. Bien que l'orientation actuelle soit vers le transport de marchandises, la mobilité des voyageurs, notamment le transport de salariés, reste essentielle et pourra être étudiée dans le cadre de cet observatoire.</p>

<p>Les autres feuilles de route sectorielles ont-elles réfléchi à la relocalisation des flux économiques ?</p>	<p>Les groupes de travail thématiques, notamment ceux sur l'Industrie et les Produits bois, ont bien pris en compte l'importance des circuits courts et de la proximité entre les lieux de production et de consommation pour atteindre notre objectif de décarbonation. Le groupe de travail sur la Biodiversité et les Ressources naturelles aborde également ce sujet. Dans le secteur du transport, réduire les distances de transport est donc essentiel pour agir sur la réduction des émissions de CO2.</p>
<p>Est-il possible d'obtenir une synthèse de l'ensemble des travaux menés depuis le début de la COP ?</p>	<p>La COP adoptant une approche systémique, nous souhaitons effectivement rendre publics ces travaux. Tous les documents produits, sur l'ensemble des thématiques, seront mis à disposition dans le cadre de la feuille de route globale. De plus, un document synthétisant les contributions sera également disponible.</p>
<p>Pourquoi n'y a-t-il pas de formations gratuites destinées aux élus et techniciens sur les aménagements cyclables et l'encouragement du passage aux modes de transport actifs (marche, vélo) dans les entreprises et les collectivités, alors que des formations sur l'électrification des flottes sont proposées dans le cadre de la COP ?</p>	<p>La DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) propose effectivement des webinaires pour accompagner les collectivités dans le développement d'aménagements cyclables et les mobilités alternatives. Certaines collectivités ont également bénéficié d'un soutien financier.</p>
<p>Quelle est l'empreinte écologique effective du renouvellement des flottes d'entreprises, en tenant compte des émissions liées à la production, au recyclage et à la consommation de ressources ?</p>	<p>Les études menées par le SGPE (Secrétariat général à la planification écologique) ont montré que le bilan CO2 d'un véhicule électrique au démarrage peut être plus élevé que celui d'un véhicule thermique. Cependant, avec un mix énergétique décarboné comme celui de la France, l'impact sur la durée de vie est bien moindre. En ce qui concerne le recyclage, de nombreux projets sont en cours pour améliorer le recyclage des batteries.</p>

Quelles stratégies concrètes peut-on mettre en œuvre pour mobiliser le Fonds Vert, en particulier dans les zones rurales ?

Le fonds vert propose trois mesures spécifiquement dédiées aux mobilités, dont deux ciblent les zones rurales : le développement du covoiturage et des mobilités en zones rurales. De nombreuses aides sont répertoriées sur le site aide-territoire. Les DDT (Directions Départementales des Territoires) assurent également le relais de ces mesures, et la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) organise un webinaire d'information à ce sujet.

Annexe 3 : échanges sur la démarche de la COP régionale et la suite des travaux

- Question ouverte 1 : quels sont les points forts de la COP actuelle ?
 - ➔ Les points forts identifiés sont :
 - La volonté de converger vers des objectifs communs et concertés, avec des moyens partagés
 - Des formats interactifs avec une vision globale
 - Une représentation et une mobilisation large de l'ensemble des parties dans un but de travail collectif ;

- Question ouverte 2 : Quels autres défis ou actions seraient intéressants à traiter pour les prochaines COP annuelles ?
 - ➔ Les points identifiés sont :
 - Favoriser le report modal de la voiture individuelle vers le covoiturage en soulignant dans les travaux de la COP les multiples contraintes liées à l'utilisation individuelle de la voiture (ex : frais de stationnement, coûts des péages et d'entretien, augmentation des prix de l'énergie...) afin de faciliter le déploiement de tous les leviers favorisant le report modal (ex : quotas kilométriques, péages urbains, normes environnementales,...)
 - Mener un travail sur les questions de moyens humains et de financement des travaux ;
 - Se concentrer sur le REX de ces défis plutôt que la réflexion sur de nouvelles actions

- Question ouverte 3 : Avez-vous des idées pour aller plus loin ou faire mieux lors des prochaines COP ?
 - ➔ Les points identifiés sont :
 - Soumettre les présentations en amont de manière à disposer d'un temps de réflexion plus long pour fluidifier les échanges
 - Approfondir les échanges en faisant intervenir davantage d'experts des mobilités
 - Favoriser davantage le présentiel